

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **BatiConcept Constructions Sàrl**, 3972 Miège

Déclaration de faillite: 29.10.2014
 Suspension de faillite: 12.05.2016

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 31.05.2016

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Il s'agit d'une suspension de liquidation postérieure à la décision de liquidation sommaire et cet avis fait suite à l'appel aux créanciers du 13 janvier 2015.

Par décision du 29 octobre 2014, le Juge suppléant II du district de Sierre a prononcé la faillite précitée.

En date du 12 janvier 2015, le Juge suppléant II district de Sierre a prononcé la liquidation de la faillite en la forme sommaire.

En date du 12 mai 2016, suite à la constatation par l'Office des faillites d'une insuffisance d'actifs réalisables, le Juge suppléant II du district de Sierre a prononcé la suspension de la liquidation faute d'actif.

Office des faillites de Sierre 3960 Sierre

02837805